

Maisons-Alfort, le 22 avril 2015

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
DIFLANIL SD revente de MAMUT**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier, déposé par GLOBACHEM NV relatif à une demande de mise sur le marché d'un produit de revente DIFLANIL SD.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence MAMUT, dont l'autorisation de mise sur le marché, n°2130069 détenue par GLOBACHEM NV est en cours de validité ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour DIFLANIL SD est bien strictement identique à celle déclarée pour MAMUT ;

L'Anses émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation DIFLANIL SD, présentée par GLOBACHEM NV qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit MAMUT.

Marc MORTUREUX